

COMMUNE



DE MOUDON

RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Préavis No 01/17 : Demande de crédit de CHF 248'400.- pour le chemisage du collecteur de concentration des eaux usées.

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission ad'hoc s'est réunie le 28 février 2017 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Moudon. Elle était composée de Madame Avdyli Sevdije et de MM Campagna Mattia, Meillard René, Ghelmini Ronny et de Christophe Gertsch, votre rapporteur.

Nous remercions Madame Michèle Pidoux-Jorand, municipale des services industriels, voirie, forêts, infrastructures routières et souterraines, pour sa présence et les réponses à nos questions.

Le présent préavis 01/17 n'a pas amené de débat de fond au sein de la commission. La commission est d'avis que le soumissionnaire retenu garanti les prix les plus bas du marché actuel. Au vu de l'urgence des travaux à effectuer, la commission ne remet pas non plus en question le choix dit du chemisage, qui est adéquat et bien moins coûteux qu'un renouvellement complet du secteur concerné avec des tuyaux neufs.

La commission a pris acte que les coûts engendrés par ces travaux urgents seront à la charge de la commune de Moudon ; soit un collecteur de 580m, secteur Champ du Gour – un collecteur de 10m, secteur Pont en bois, et un collecteur de 220m, secteur Fonderie, en bordure de la route de Berne. Ce qui nous amène à un total de 810m à rénover.

Il est à noter que les frais inhérents au curage du collecteur, suivi du contrôle caméra ont été pris en charge par l'AIML.

La commission s'est également questionnée par rapport aux rénovations futures, pour les 5 autres tronçons qui sont estimés à restaurer avec degré d'urgence toutefois moindre ; ces rénovations de collecteurs affichent un total de 2350m.

Des conventions intercommunales sont en cours pour accueillir les communes qui désirent s'associer au SIEMV. Cette association intercommunale permettra donc à la commune de Moudon de partager les frais de maintenance et de réfection avec les autres communes utilisatrices.

En fin de commission, certaines questions ont émergées en ce qui concerne le choix des soumissionnaires. La proposition de mettre en place un tournus de bureaux

d'ingénieurs, et/ou d'interpeler plusieurs bureaux reconnus a été abordée dans la perspective des travaux à venir. Cette proposition a été entendue par la déléguée municipale présente.

Après considération des éléments de notre rapport, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis 01/17 ; soit à la réfection et à l'entretien normal et usuel de notre collecteur principal et vous invite Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité no 01/17
- ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet et celui de la COGEFIN
- attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance.

- 1. Autorise formellement la Municipalité à faire entreprendre les travaux d'ouvrages communaux d'infrastructure en vue de la réhabilitation du collecteur principal d'eaux usées, sur trois tronçons.**
- 2. Accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CH 248'400,00 TVA incluse, dont à déduire toute subvention éventuelle.**
- 3. Prend acte que la dépense finale de la conclusion2 sera comptabilisée à l'actif du bilan.**
- 4. Prend acte que cet investissement sera amorti en totalité par reprise sur le compte « provision pour construction et entretien des canalisations ».**
- 5. Prend acte que les charges annuelles d'exploitation liées à cet investissement sont estimées en moyenne à CHF 6'250.- par année.**
- 6. Autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de la dépense globale de CHF 248'400,00 aux meilleures conditions du moment.**

Le rapporteur : Christophe Gertsch



Les membres :

Sevdije Avduli

René Meillard

Mattia Campagna

Ronny Ghelmini